

Amherst, le 8 janvier 2024

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de janvier 2024 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 janvier 2024

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2023**
 - 3.1 Résolutions numéros 262.12.2023 à 280.12.2023 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et résolutions numéros 281.12.2023 à 290.12.2023 pour les séances extraordinaires du 14 décembre 2023
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2023**
 - 4.1 Déboursés du 01-12-2023 au 31-12-2023 pour un montant total de 447 681,00 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 68 195,04 \$.
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Remerciements – Étincelle d'Amherst
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Adoption du règlement 581-23 créant une réserve financière pour l'adaptation aux changements climatiques
 - 6.2 Adoption du règlement 582-23 pour l'augmentation du fonds de roulement
 - 6.3 Adoption du règlement 584-23 modifiant le règlement 562-21 sur le traitement des élus
 - 6.4 Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.5 Contribution Office Municipal d'Habitation de Labelle
 - 6.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

7. Sécurité publique

- 7.1. Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 7.2. Acceptation de démission – Premier répondant

8. Travaux publics

- 8.1 Autorisation de signature – Lettre d’entente horaire hivernal cols bleus

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l’eau potable

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Embauche d’une Coordonnatrice en urbanisme et en Environnement
- 10.3 Avis de motion – Premier projet de règlement 585-24 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin que l’usage résidence de tourisme dans la zone 2-F fasse l’objet d’une demande d’usage conditionnel

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Entente intermunicipale – Installations de loisirs
- 11.3 Tarification – Camp de jour 2024

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Autorisation d’appel d’offres – Travaux de rénovation de la salle municipale

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 001.01.2024 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE l’ordre du jour soit adopté en ajoutant en affaires nouvelles le point suivant :

- 13.1 Nomination au Comité consultatif en urbanisme et en environnement

Adoptée à la majorité

3 RÉS 002.01.2024 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2023, les membres du conseil les ayant reçus au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, résolutions numéros 262.12.2023 à 280.12.2023 inclusivement soit adopté tel que rédigé ;

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 14 décembre 2023 résolutions numéros 281.12.2023 à 290.12.2023 inclusivement soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

4.1 RÉS 003.01.2024 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-12-2023 au 31-12-2023 pour un montant total de 447 681,00 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 68 195,04 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 REMERCIEMENTS – ÉTINCELLE D'AMHERST

Monsieur le maire fait mention à madame la conseillère et messieurs les conseillers de la réception d'une lettre de remerciement de la part de l'Étincelle d'Amherst pour la contribution à la Guignolée 2023.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 004.01.2024 ADOPTION DU RÈGLEMENT 581-23 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT que l'article 1094.1 du Code municipal permet à la Municipalité de créer une réserve financière pour une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire avoir les fonds nécessaires afin de réagir rapidement aux urgences à la suite d'événements climatiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par directeur général;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par le directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le règlement 581-23 créant une réserve financière pour l'adaptation aux changements climatiques soit adopté comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

6.2 **RÉS 005.01.2024** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 582-23 POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 200 000 \$ sous le règlement 535-19;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention de la Municipalité d'Amherst d'augmenter son fonds de roulement d'un montant de 50 000 \$ dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le règlement 582-23 pour l'augmentation du fonds de roulement soit adopté comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

6.3 **RES 006.01.2024** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 584-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 562-21 SUR LE TRAITEMENTS DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT le règlement 562-21 adopté le 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération annuelle du maire suppléant considérant la charge de travail et les responsabilités associées à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le règlement 584-23 modifiant le règlement 562-21 sur le traitement des élus soit adopté comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

6.4 **DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport peut être consulté sur le site Web de la Municipalité.

6.5 **RÉS 007.01.2024** **CONTRIBUTION OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité d'Amherst désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité d'Amherst peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Labelle est responsable de la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec pour le projet Le Trait-d'Union;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à effectuer le paiement d'une somme de 13 404,08 \$, représentant la part de la Municipalité, à l'Office d'habitation de Labelle pour l'année 2023;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 52000 970.

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 008.01.2024** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général à renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2024;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de décembre 2023. Durant le mois de

décembre, il y a eu douze (12) interventions, dix (10) de priorité « 1 » et deux (2) de priorité « 3 ». Pour l'année 2023, ce sont un total de 125 interventions.

7.2 RÉS 009.01.2024 ACCEPTATION DE DÉMISSION – PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT l'avis de démission tel que formulé par l'employé # 09-0150 à titre de premier répondant, effectif le 31 décembre 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte la démission de l'employé #09-0150 à titre de premier répondant et le remercie de son implication durant ses quatre (4) années au sein de ce service;

QUE le conseil lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

**8.1 RÉS 010.01.2024 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE
HORAIRE HIVERNAL COLS BLEUS**

CONSIDÉRANT que les cols bleus sont responsables du déneigement et de l'entretien des chemins publics pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT qu'ils s'occupent également de la réparation et de l'entretien des véhicules;

CONSIDÉRANT que les conditions hivernales n'obéissent pas à un horaire déterminé ni prévisible;

CONSIDÉRANT que l'horaire des cols bleus affectés au déneigement prévu à la convention collective n'est pas approprié pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT que la qualité de vie de ces employés sera grandement affectée par la variation de l'horaire de travail;

CONSIDÉRANT que les parties désirent prévoir des dispositions particulières applicables aux cols bleus en période hivernale seulement pour la saison 2023-2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil entérine le projet d'entente sur l'horaire hivernal des cols bleus de la Municipalité d'Amherst pour la saison 2023-2024;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'Entente sur l'horaire hivernal des cols bleus à intervenir entre le syndicat TEAMSTERS QUÉBEC LOCAL 1999 et la Municipalité ainsi que tous documents en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ce rapport peut être consulté sur le site Web de la Municipalité.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de décembre 2023. Un total de onze (11) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 1 083 000 \$. À la fin de l'année 2023, 256 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 23 319 095 \$, comparativement à l'année 2022 où 251 permis avaient été émis pour une valeur déclarée de 20 278 545 \$ et à l'année 2021 où 254 permis avaient été émis pour une valeur déclarée de 22 979 156 \$.

10.2 RÉS 011.01.2024 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la vacance au nouveau poste de Coordonnateur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de trouver un candidat pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et Virginie Dubois, directrice générale adjointe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame France Granger au poste de Coordonnatrice en urbanisme et en environnement, le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé;

D'attribuer à madame France Granger le titre de fonctionnaire désignée chargée de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 2.1 du règlement numéro 350-02 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée à la majorité

10.3 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 585-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02 AFIN QUE L'USAGE RÉSIDENCE DE TOURISME DANS LA ZONE 2-F FASSE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le premier projet de règlement numéro 585-24 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin que l'usage résidence de tourisme dans la zone 2-F soit soumis au règlement 555-21 sur les usages conditionnels.

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois de décembre, on compte 62 visiteurs, 76 prêts de livres (numériques et papier) et 3 prêts entre bibliothèques.

Les données de la bibliothèque de Saint-Rémi n'étaient pas disponibles au moment de la présence séance.

11.2 **RÉS 012.01.2024** **ENTENTE INTERMUNICIPALE – INSTALLATIONS DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT que les installations de loisirs de la Ville de Mont-Tremblant sont assimilables à des infrastructures régionales;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de la Municipalité bénéficient de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale déposé par la Ville de Mont-Tremblant visant à ce que la Municipalité se prévale des avantages reliés au partage des coûts opérationnels des installations sportives de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatives aux ententes intermunicipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil entérine le projet d'entente intermunicipale pour l'accès et l'utilisation, par les résidents de la Municipalité d'Amherst, de bâtiments, infrastructures et aménagements de loisirs appartenant à la Ville de Mont-Tremblant, et ce, aux mêmes tarifs que ses résidents;

QUE le conseil autorise les déboursés prévus à l'entente soit, un montant de 41 780,08 \$ pour l'année 2024, un montant de 43 033,48 \$ pour l'année 2025 et un montant de 44 324,49 \$ pour l'année 2026;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'Entente intermunicipale – Installations de loisirs et tous documents en lien avec ce dossier;

QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02 70150 951.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 013.01.2024** **TARIFICATION – CAMP DE JOUR 2024**

CONSIDÉRANT qu'à la suite à l'adoption en décembre 2023 du budget pour l'année 2024, il y a lieu de revoir la grille tarifaire et les procédures d'inscription pour le camp de jour pour l'été 2024

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil adopte la grille tarifaire ainsi que la procédure d'inscription pour le camp de jour 2024 tel que déposée par monsieur Martin Léger, directeur général;

QUE cette grille soit publiée sur la page Facebook et sur le site web de la municipalité.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 014.01.2024 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la résolution 198.09.2023 par laquelle le conseil octroyait les mandats pour les plans et devis pour la rénovation de la salle municipale et la réfection de la toiture de celle-ci;

CONSIDÉRANT que ces travaux entraîneront également un réaménagement des espaces du côté administratif de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres pour les travaux de rénovation de la salle municipale ainsi que des bureaux administratifs de l'hôtel de ville.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 015.01.2024 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre au sein du comité consultatif en urbanisme et en environnement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil nomme monsieur Pascal Carrier à titre de membre du comité consultatif en urbanisme et en environnement pour un mandat d'une durée de deux (2) ans renouvelables.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 016.01.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 03.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire